

Olten, 19.04.2021

Q+A au concept de protection COVID-19 Swiss Orienteering (Valable dès le 19.04.2021)

Ce Q+A contient quelques clarifications sur le concept de protection COVID-19 de Swiss Orienteering à partir du 19.04.2021.

1. Les compétitions peuvent-elles être à nouveau organisées pour toutes les catégories avec le nouveau concept de protection ?

Oui, dans le strict respect du concept de protection, les compétitions sont à nouveau possibles pour toutes les catégories.

L'organisation de courses nationales et de championnats suisses doit être vérifiée au cas par cas auprès de Swiss Orienteering.

2. Y a-t-il un nombre de participants maximum pour les compétitions ?

Le nombre maximum de personnes autorisées à participer à une compétition n'est pas basé sur un nombre prédéfini. Le facteur décisif est plutôt l'espace disponible pour la course et la période pendant laquelle elle se déroule. Il incombe à l'organisateur de définir les choix de manière à ce que les concepts de protection puissent être respectés sans problème.

3. Les groupes ne doivent pas dépasser 15 personnes. Qu'entend-on par la définition d'un groupe en course d'orientation ?

Un groupe comprend toutes les personnes sans masque de protection, où toutes les distances minimales ne peuvent pas toujours être respectées. Cela peut être le cas, par exemple, au départ, lorsque plusieurs personnes prennent le départ à la même heure avec une faible distanciation (<1,5 m), ou dans les formes de compétition avec un départ groupé, lorsque plusieurs personnes courent dans la même équipe (par exemple Team-OL). Swiss Orienteering recommande de choisir les zones de départ de manière à ce que les personnes qui partent en même temps aient suffisamment de distance entre elles pour respecter la distance minimale et que les personnes qui partent puissent être considérées comme des individus et non comme un groupe.

Dans la situation actuelle, Swiss Orienteering recommande également d'éviter les formes de compétition avec départ groupé.

Les aides doivent veiller à ce que la distance avec les coureurs soit maintenue à tout moment. Les organisateurs sont tenus d'organiser les compétitions avec le moins d'aides possible.

4. Comment faut-il comprendre la prévention du mélange de groupes de personnes ?

La prévention du mélange des groupes est considérée comme respectée si la distance minimale est maintenue à tout moment. Dans le cas d'une compétition individuelle (voir la définition de "groupe" à la question 3), cela peut être considéré comme intrinsèquement respecté. Toutefois, il est impératif de veiller à ce que les coureurs qui entrent en même temps soient immédiatement séparés, notamment après avoir franchi la ligne d'arrivée.

Il y aurait mélange, par exemple, s'il y a plus de 15 personnes dans la zone de départ et qu'elles ne respectent pas les distances et ne portent pas de masques.

Ce Q+A sera complété en permanence, selon les besoins.